



casse d'un objet dans une brocante

Par **kori209**, le 12/07/2010 à 23:48

Bonjour,

Samedi dernier , j etais a la brocante et dans un petit stand ou je regardais des objet disposes sur une table .

le vendeur me montrait quelque chose, puis j ai recule et heurte un vase en porcelaine qui etait par terre, le vase a bascule et le bout du vase s est casse. Le prix de vente du vase etait de 150 euros , le vendeur m a immediatement propose de lui payer 75 euros contre lequel il me donnait un parchemin et "oublier" la casse du vase . J'ai refuse et , J ai laisse mes coordonnees et nous nous sommes quittes .

J'ai appelle mon assurance qui m'a dit que j'etais responsable parce "le vase n'est pas venu a moi (comme dans un cas ou quelqu un m aurait pousse) , mais je suis alle au vase ".

Je ne suis toujours pas convaincu de ma reelle responsabilite , et je pense que le vendeur a fait preuve de negligence en laissant ce vase en porcelaine sur le sol.

J'aimerais pouvoir trouver un texte de loi pour les montrer a mon assureur et prouver que je ne suis pas fautif.

J'espere que vous allez pouvoir lire ce message et si vous pouvez m'aider, je serez tres reconnaissant.

Merci